

DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE : UN GÂCHIS DE COMPÉTENCES ET DES MILLIONS DE CITOYENS SANS SOLUTION

La « Belle Alliance » et les associations signataires demandent une mobilisation d'urgence du Gouvernement face au démantèlement brutal d'une politique publique essentielle.

⚠ SIGNAL D'ALARME COLLECTIF : LA DESTRUCTION D'UNE FILIÈRE MÉTIER

En divisant par trois les crédits dédiés à l'inclusion numérique dans la Loi de finances pour 2026, l'État provoque la suppression de près de 3 000 postes qualifiés d'ici fin 2026 et la mort programmée de la filière métier des conseillers numériques d'ici 2027. La « Belle Alliance » dénonce la destruction irresponsable de 8 ans de travail collectif et un transfert de charges insoutenable vers les collectivités et le secteur associatif.

1. Des conséquences humaines et sociales catastrophiques

Alors que la dématérialisation des services publics s'impose à tous, plus d'une personne sur deux ne parvient pas à effectuer ses démarches en ligne sans aide (source : Défenseure des droits). En sacrifiant les conseillers numériques - qui ont déjà accompagné plus de 4 millions de citoyens depuis 2021, l'État orchestre la destruction d'une force d'appui de proximité inédite. Ce désengagement brutal équivaut à un plan social massif qui détruit des milliers d'emplois qualifiés et sacrifie un capital humain indispensable au lien social, à la cohésion des territoires et à l'accès aux droits fondamentaux.

4 000 → 1 400

Conseillers financés : effondrement des effectifs dès la fin 2026 (0 en 2027).

> 50%

Des Français incapables d'accomplir leurs démarches en ligne seuls.

16 millions

De citoyens éloignés du numérique dont l'accompagnement est compromis.

2. Une rupture stratégique et un contresens économique

L'atteinte des ambitions de la feuille de route France Numérique Ensemble et des objectifs fixés à l'horizon 2027 (20 000 aidants formés, 25 000 lieux de médiation, 2 millions d'ordinateurs reconditionnés) est aujourd'hui compromise, comme le souligne la Cour des comptes. Dans un contexte d'accélération technologique (IA) et de risques accrus (cybersécurité, désinformation), couper ces crédits est un gâchis stratégique majeur. L'État transfère arbitrairement la charge aux collectivités locales et aux associations, elles-mêmes contraintes budgétairement, pour assumer des décisions de dématérialisation purement nationales.

3. Les demandes urgentes de la « Belle Alliance »

- **Rétablir un cofinancement pérenne des 4 000 postes** : Prise en charge par l'État à 70% (115 M€/an) pour sauver les emplois et préserver ce réseau d'accompagnement qualifié, un montant marginal comparé aux 11,8 Md€ de la formation professionnelle.
- **Garantir un service public réellement omnicanal** : Assurer à chaque usager un accompagnement humain formé, articulé avec les maisons France services (dont l'inclusion numérique doit rester distincte).
- **Ouvrir sans délai une concertation d'urgence** : Réunir l'État, les collectivités et le secteur associatif pour définir un modèle de financement durable pour les politiques d'inclusion numérique.

ORGANISATIONS SIGNATAIRES

Les associations de la Belle Alliance : Départements de France, Avicca, APVF, Interconnectés, Emmaüs Connect et la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France (FCSF).

CONTACT PRESSE & RELATIONS MÉDIAS :

Ariel TURPIN, Délégué général de l'Avicca - ariel.turpin@avicca.org - 06 03 09 24 94